

PREMIER MINISTRE

Paris, le **- 3 JUIL. 2012**

CABINET

Références à rappeler :

CAB IV/2 - PV

R003519.01.1

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 13 juin 2012, vous avez appelé l'attention du Premier ministre sur la situation des personnels bénéficiant de contrats aidés au sein de l'éducation nationale, et notamment des Employés de vie scolaire.

Il a été pris connaissance avec attention de votre démarche et des préoccupations qui la motivent. Le problème de la qualification et de la pérennité des fonctions occupées par les contrats uniques d'insertion est réel et fait partie des réflexions que le Gouvernement souhaite engager, notamment dans le cadre de la concertation pilotée par le Ministère de l'éducation nationale.

Par ailleurs, le prochain collectif budgétaire devrait prévoir des mesures destinées à faciliter le réemploi de nombreux contrats aidés.

Votre correspondance a été transmise à Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'éducation nationale, afin qu'il procède à un examen plus approfondi des questions relevant du Ministère de l'éducation nationale.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée. *et au diable*

Pour le Premier ministre



Jean-Paul de GAUDEMAR
Conseiller pour l'éducation

Monsieur Sébastien SIHR
Secrétaire Général du Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
128, boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS